



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Vendée
Direction des sécurités

Cabinet du préfet
Service interministériel
de défense et de protection civile

La Roche-sur-Yon, le 08/10/2024

Tél. : 02 51 36 71 92

Mail : pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE
DE **NIVEAU ORANGE** A LA PLUIE ET AUX INONDATIONS**

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires pour action :

Maires de Vendée

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour risque de **fortes pluies et d'inondations**. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène :

Début d'événement prévu le mercredi 9 octobre 2024 à 06H00

Fin de phénomène prévue le mercredi 9 octobre 2024 à 20H00

Qualification du phénomène :

Épisode pluvieux significatif nécessitant un suivi particulier en raison de son intensité et de sa durée. Un risque de cumuls encore supérieurs à ceux mentionnés n'est pas totalement exclu sur le sud des Pays de la Loire ce qui pourrait dans ce cas nécessiter une hausse du niveau de vigilance.

Situation actuelle :

Associées au passage de la dépression Kirk, des pluies soutenues et durables tomberont sur un axe allant du sud des Pays de la Loire au bassin parisien.

Évolution prévue :

Faisant suite à une journée de mardi déjà bien arrosée par des averses, des pluies continues aborderont les départements placés en vigilance orange. Celles-ci débiteront dès le milieu de nuit de mardi à mercredi et se maintiendront jusqu'en fin de journée de mercredi. Les pluies gagneront en intensité en cours de journée avec des intensités pouvant dépasser les 15 à 20 mm/24h. Sur l'épisode (du milieu de nuit de mardi à mercredi à la fin d'après-midi de mercredi), on attend des cumuls de 60 à 80 mm, et localement 90 mm sur le sud des Pays de la Loire.

Consignes aux maires :

Dès le début de la période à risque (le mercredi 9 octobre à 06H00), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé.

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.71.92 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et <https://vigilance.meteofrance.fr>

Conséquences possibles

- De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.
- Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».
- Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Conseils de comportement

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Éloignez-vous des cours d'eau et des points bas, rejoignez un point haut ou abritez-vous à l'étage.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Le préfet,
pour le préfet,
le sous-préfet, directeur de cabinet,


François CHARLOTTIN